



Voies de circulation pour piétons Liste de contrôle

Les voies de circulation dans votre entreprise sont-elles sûres?

Dans la plupart des entreprises, les voies de circulation internes sont à l'origine de nombreux accidents. Cela vaut donc la peine d'y remédier.

Les principaux dangers sont:

- les chutes de plain-pied, les glissades
- les chutes de hauteur
- le heurt d'obstacles

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Remarque: les voies de circulation pour véhicules font l'objet d'une liste de contrôle séparée (www.suva.ch/67005.f).

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.
Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Voies de circulation

- 1 Les voies de circulation sont-elles planes (c'est-à-dire sans trous, sans inégalités dans le sol, etc.)? ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 2 Est-ce que tout risque de chute de plain-pied et de glissade (câbles qui traînent, déchets, liquides qui coulent, poussières, saletés) est exclu? ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 3 Sont-elles dépourvues de matériel entreposé (palettes, caisses, chariots, etc.)? (Fig. 1) ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 4 Sont-elles bien éclairées? ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 5 Les zones dangereuses (risque de chute) sont-elles équipées de parapets ou de garde-corps? (Fig. 2)
La structure des parapets et des garde-corps doit être adaptée aux personnes les utilisant (p. ex. seulement des travailleurs ou zone publique avec des enfants). ☐ oui ☐ en partie ☐ non

Escaliers, accès

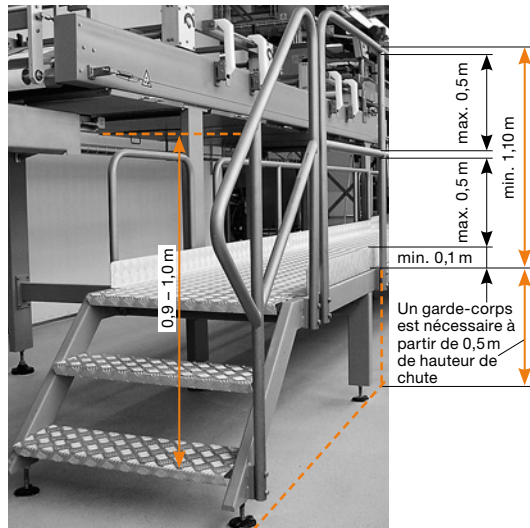
- 6 Les marches des escaliers sont-elles antidérapantes (p. ex. revêtement en caoutchouc, bandes antidérapantes, profils antidérapants, encastrés au bord des marches)? ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 7 Les escaliers extérieurs sont-ils sécurisés contre les risques de glissade (p. ex. surface en caillebotis, escaliers recouverts par un toit)? (Fig. 3) ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 8 Les escaliers sont-ils équipés d'une main courante ou d'un garde-corps? ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 9 Les escaliers raides et les échelles-escaliers sont-ils équipés d'une main courante ou de garde-corps des deux côtés? (Fig. 4) ☐ oui ☐ en partie ☐ non
- 10 Les plates-formes de travail ont-elles des accès stables et sûrs? ☐ oui ☐ en partie ☐ non

Obstacles dans les voies de circulation

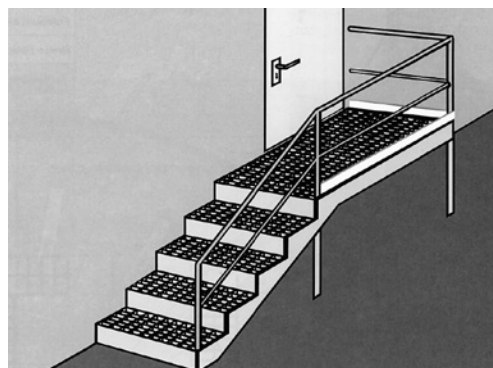
- 11 Les endroits dangereux sont-ils clairement signalés (p. ex. à l'aide des signaux d'obligation ou d'interdiction)? ☐ oui ☐ en partie ☐ non



1 Signaler les voies de circulation aide à les garder dégagées.



2 Dimensions des nouveaux garde-corps servant d'accès permanents à des machines (selon EN ISO 14122-3:2001). La hauteur des garde-corps est d'au moins 1,10 m. Les autres garde-corps se trouvant dans des voies de circulation internes à l'entreprise doivent faire au moins 1,0 m de haut.



3 Escalier extérieur avec surface en caillebotis.



4 Escalier raide équipé d'un garde-corps de chaque côté.

12 Les rebords à arêtes vives, les saillies, les appuis et les supports sont-ils rembourrés et signalés avec du caoutchouc mousse de couleur jaune ou zébré jaune-noir? (Fig. 5)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

13 Les installations de transport fixes, les convoyeurs à bandes ou à rouleaux sont-ils équipés de passerelles sûres aux lieux de passage? (Fig. 6 et 7)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

Organisation, formation, comportement

14 Le personnel sait-il que les voies de circulation doivent rester dégagées et que les zones temporairement dangereuses doivent être signalées (élimination immédiate des zones propices aux chutes de plain-pied et aux glissades, voies rangées et dépourvues d'obstacles)? (Fig. 8)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

15 Les moyens nécessaires à la signalisation de zones temporairement dangereuses (signaux d'avertissement, bande de signalisation, etc.) se trouvent-ils à portée de main? (Fig. 9)

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

16 Des responsables ont-ils été désignés et formés pour le nettoyage, l'entretien et le déneigement des voies de circulation et des escaliers?

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

17 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles en vigueur et corrigent-ils les lacunes?

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

18 Les supérieurs rappellent-ils au personnel, au moins une fois par an, les dangers provenant des oublis, des habitudes et d'une sous-estimation des risques?

- ☐ oui
☐ en partie
☐ non



5 Tuyauterie à côté d'une étagère, rembourrée et signalée avec du caoutchouc mousse zébré jaune-noir.



6 Passerelle au-dessus d'un convoyeur à rouleaux.



7 Passage au-dessus d'un convoyeur à rouleaux.



8 Enlever immédiatement les objets à terre pouvant entraîner une chute de plain-pied.



9 Zone de travaux temporaire fermée par des barrières.

Infos complémentaires

- «Voies de circulation à l'intérieur de l'entreprise» (www.suva.ch/44036.f)
- SN EN ISO 14122-1/2/3/4 «Moyens d'accès permanents aux machines» (à commander auprès de l'Association suisse de normalisation SNV, Bürglistr. 29, 8400 Winterthur, tél. 052 224 54 54, fax 052 224 54 74)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

(recommandé: tous les 6 mois)

Edition: avril 2007
Référence: 67001.f



Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67001.f

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch